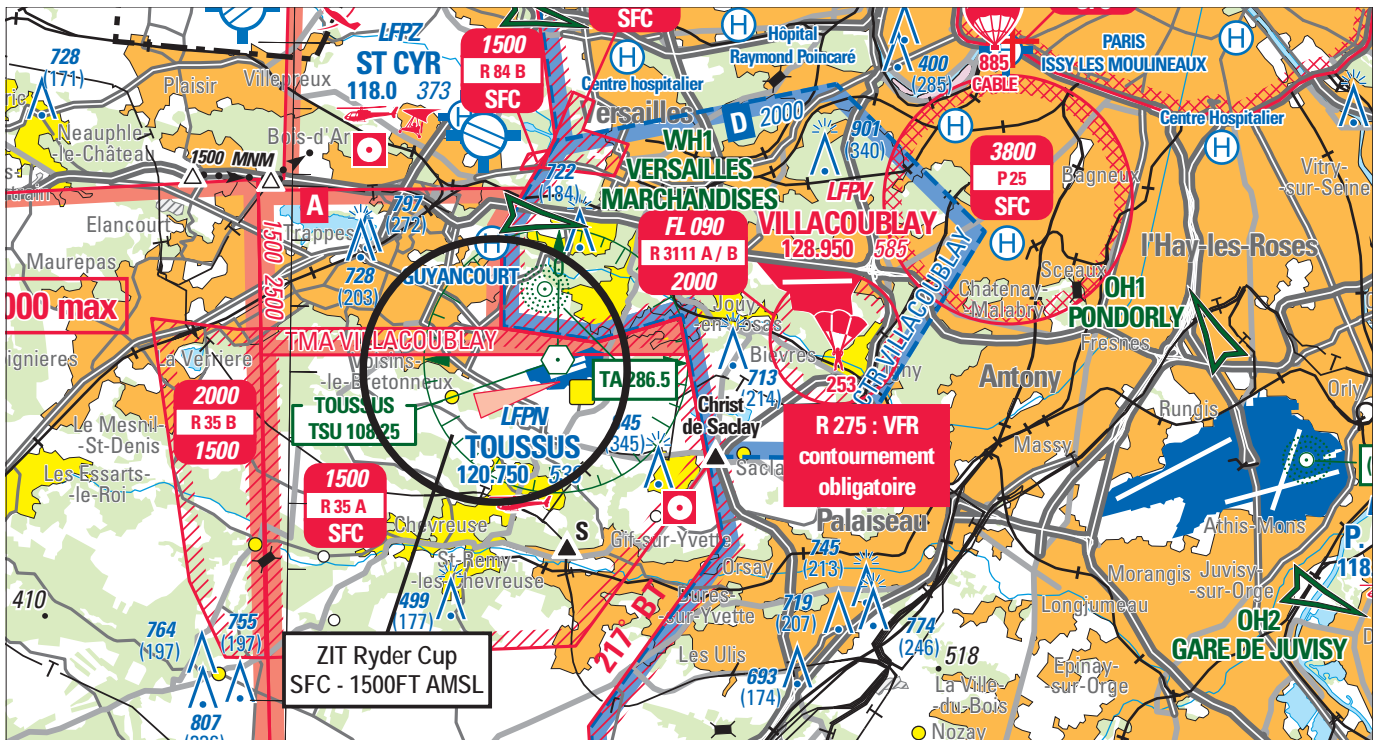


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) dans la FIR Paris LFFF cause Ryder Cup
En vigueur : Du 27 septembre au 1^{er} octobre 2018

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Toussus le Noble LFPN



ACTIVITÉ

À l'occasion de la 42^{ème} édition de la Ryder Cup, une zone interdite temporaire (ZIT) est mise en œuvre pour des motifs de sécurité publique

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZIT active du 27 septembre, 13h00 au 1^{er} octobre, 20h00

INFORMATION DES USAGERS

Toussus ATIS : 127.475 MHz
Chevreuse INFO : 119.300 MHz
Paris INFO : 126.100 MHz
Villacoublay APP : 119.425 MHz / 123.750 MHz
Villacoublay TWR : 128.950 MHz
Orly APP : 124.450 MHz / 123.875 MHz
Orly DEP : 127.750 MHz

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les portions d'espaces avec laquelle elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAM / CAG, y compris aéronefs circulant sans personne à bord :
Pénétration et circulation interdites à l'exception des :
- Aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de cette ZIT,
- Aéronefs d'État au départ ou à l'arrivée de l'aérodrome de Villacoublay-Vélizy (*aérodrome agréé à usage restreint*).

SERVICES RENDUS

Les services rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer sont conformes aux classes des portions d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste et rendus par les organismes habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales : cercle de 2 Nm de rayon centré sur : 48°45'04"N - 002°04'42"E
Limites verticales : SFC / 1500FT AMSL